

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 78 (1990)

**Heft:** 3

  

**Artikel:** La FRC : engagement tout terrain

**Autor:** Berset Geinoz, Béatrice / Ricci Lempen, Silvia

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-279320>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# La FRC : engagement tout terrain

*Impossible de présenter ici un panorama, fut-il succinct, des activités de la FRC. Nous en avons choisi deux qui témoignent de leur étendue et de leur diversité : l'aide à l'établissement du budget familial et l'assistance aux « victimes » de contrats douteux.*

**F**ourmis infatigables, attentives à toutes les questions de consommation au sens large du terme, les responsables de la FRC portent sur le monde économique un regard global et critique. C'est pourquoi elles s'intéressent aussi à l'établissement du budget des familles, et s'en occupent, à la demande, par le biais de leur service de conseillères en budget.

En 1989, elles ont reçu un peu plus d'une centaine de demandes de consultations pour toute la Suisse romande. Cela semble peu, mais, explique Janette Bossy, responsable du service, « nous ne sommes pas un service social et nous fonctionnons surtout pour les petits et moyens revenus susceptibles d'être compressés quelque part. »

Elles ne tiennent pas compte, par exemple, des normes de l'assistance publique et il est rare qu'elles puissent inscrire 140 francs d'argent de poche pour les adultes d'une famille, sur un budget ! Mais il est fréquent par contre, qu'elles recommandent d'y inscrire une épargne mensuelle, ne serait-ce que 50 francs pour l'achat soudain indispensable et imprévu.

Qui vient consulter ? Dans les trois quarts des entrevues, ce sont les femmes, parfois les couples, rarement le mari seul. En général, si ce dernier s'occupe des paiements réguliers (loyer, assurances, impôts), c'est à la femme qu'il incombe de gérer les dépenses courantes.

Les femmes divorcées ou en instance de divorce forment le 50 % des consultations. Elles viennent pour présenter un budget à l'avocat en vue de

la pension alimentaire, ou après, pour demander comment tourner avec ce qu'elles reçoivent. La FRC est une référence pour les juges, car elle établit des budgets personnalisés qui tiennent compte du train de vie antérieur au divorce.

La FRC a édité une brochure avec des fiches mensuelles détachables où sont inscrits les différents postes à prendre en compte. Les conseillères expliquent la méthode à suivre, tout en établissant elles-mêmes le budget à partir des données chiffrées qu'on leur fournit : revenu familial, charges fixes.

Sur quelles bases de calcul s'appuient-elles ? Le poste alimentaire d'un budget est souvent considéré comme le balancier : la FRC conseille de réserver un montant pour l'alimentation et de ne pas le compresser. Ce montant est fixé sur la base d'un tableau alimentaire établi par les diététiciennes pour les différents âges de la vie, ainsi que sur les relevés de prix que la FRC effectue régulièrement. Ce qui est compressible, ce sont les dépenses non alimentaires : habits, souliers, et loisirs, hélas !

Les conseillères s'efforcent aussi de cerner les « habiletés » spécifiques des personnes : un mari bricoleur, une femme qui sait coudre ou tricoter peuvent trouver là à rééquilibrer le manque à dépenser.

Enfin elles rendent le public attentif aux pièges des achats impulsifs, des contrats signés trop vite (cf. ci-dessous), et à l'aide que peuvent apporter les tests qu'elles publient.

Comment se posent les problèmes du « manque à dépenser » ? A un moment donné, on n'arrive plus à

noyer les deux bouts. Cela arrive même avec un budget de 8000 francs par mois ! Il y a la grossesse qui cause la perte d'un des deux revenus, le 3e enfant ou le fils étudiant... Il y a le mari radin...

L'entretien dure en général une heure et demie. On esquisse le projet de budget, puis la conseillère accorde encore un délai de réflexion. Ensuite la consultante (ou le consultant) reçoit le budget personnalisé muni du timbre de la FRC. La consultation coûte 15 francs pour les membres de la FRC et 25 francs pour les autres.

Bien sûr, il peut y avoir contestation. Les conseillères doivent être prudentes et ne pas se laisser utiliser dans les problèmes conjugaux d'un couple. Il arrive qu'un mari conteste... parce qu'il n'avait pas fourni les chiffres exacts de ses revenus !

\* \* \*

Exemplaire du rôle de la FRC comme porte-parole de la population face à l'économie, l'assistance prodiguée par les bureaux « Consommateurs-Information » aux imprudent-e-s de la consommation.

En point de mire, la vente à domicile. Le démarcheur surprend les gens chez eux, en position de faiblesse. Pour certain-e-s ménagères ou retraité-e-s, c'est un peu d'imprévu dans le train-train quotidien, une occasion d'échanger quelques mots : le bagout du démarcheur fait le reste. Ou alors, conclure l'achat paraît le seul moyen de se débarrasser d'une présence importune. Cible de choix : les étrangers (et surtout les étrangères) maîtrisant mal le français.

Bref, qu'il s'agisse d'appareils ménagers, de livres d'art ou de cours de langues, on achète un produit inutile ou trop cher, on signe hâtivement un contrat sans en avoir lu toutes les clauses. Or, la loi ne prévoit qu'un délai de résiliation de cinq jours que pour la vente à tempérament.

Les bureaux « Consommateurs-information » aident et conseillent celles et ceux qui se sont ainsi laissés piéger, lors d'une vente à domicile ou en toute autre circonstance. La FRC souhaite faciliter l'accès des consommateurs ainsi lésés à la justice, afin que se constitue progressivement une jurisprudence sur les litiges de consommation. Mais la longueur et le coût de la procédure peuvent décourager les plaignants potentiels.

Ainsi, dans le canton de Vaud, explique Madeline Bacard Favrat, on constate souvent que le coût du procès dépasse la valeur litigieuse, sans compter la lenteur de la Justice de paix, chargée de traiter ce genre de litiges lorsqu'ils portent sur des montants inférieurs à 4000 francs.

Comment assurer aux consommateurs le respect effectif de leurs droits ? Un groupe de travail de la FRC Vaud planche actuellement sur la question, fondamentale sur le plan des principes.

Béatrice Berset Geinoz  
et Silvia Ricci Lempen

